

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 29 avril 2024 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf avril à 19h00 le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 23/04/2024**

**Présents** : LONGIS Marie-Line, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, MILLIAT Véronique MARIN Béatrice, JOLLAND Marie-Chantal, PHILIBERT dit JAIME Michel, VEYRAND Pierre KUHNE Pablo (arrivé en cour de séance)

**Excusés/Absents** : PUECH Julie représentée par Mme LONGIS Marie-Line, GARCIA Brigitte représentée par M GRENIER Roland, DUC-MAUGE Pascal représenté par MILLIAT Véronique, JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien, GIRAUD Pascale, CHERON Elodie,

**Secrétaire de séance** : DIDIER Véronique

Ordre du jour :

- **Signature du PV du 25 mars 2024.**

- **Décisions du Maire.**

- **Délibérations :**

- ✓ Façades privées- Règlements des aides
- ✓ TE38- Remplacement de l'horloge suite à une panne sur le secteur du hameau de Dionay
- ✓ TE38 - ADHÉSION AU GROUPEMENT ACHAT ELECTRICITE
- ✓ ONF- Travaux sur route forestière
- ✓ ONF - Coupe sur Dionay des parcelles 1 - 2 - 3 - 4. 5
- ✓ ONF - Assiette des coupes de l'année 2024
- ✓ SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AFR
- ✓ Fabrication de signalétique par les agents technique pochoirs d'un montant de 585.60 €
- ✓ Personnel - Prime déneigement pour un agent du Service Technique
- ✓ PERSONNEL COMMUNAL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PRÉVOYANCE - MANDAT AU CDG38
- ✓ Règlement d'affichage associatif
- ✓ Droit de place sur le marché hebdomadaire
- ✓ Tarif location cabinet médical

-Divers

**1/ Choix du secrétaire de séance.**

Mme DIDIER Véronique a été élue à l'unanimité.

**2/ Validation et signature des PV du 25 mars 2024**

Accepté à l'unanimité

**3/ Décisions du Maire**

**20240302** Réhabilitation et restructuration d'un bâtiment communal en espace de vie sociale, Co working et cabinet médical.

Avenant n°1 lot 12- Entreprise Balme-Rognin. Chauffage ventilation-Plomberie sanitaire.

**20240303** Réhabilitation et restructuration d'un bâtiment communal en espace de vie sociale, Co working et cabinet médical.

Avenant n°1 lot 08-- Entreprise EVF. Cloison-doublage-faux plafond.

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 29 avril 2024 à 19 heures**

**20240401** DOTA.PROV. DEPRECIATION BUDGET COMMUNE

**20240402** DOTA.PROV. DEPRECIATION BUDGET COMMUNE

**20240403** Création d'une régie d'avances pour l'accueil de loisirs du mercredi et le périscolaire

**20240404** VIREMENT ODONNATEUR N°1 VIREMENTS DE CREDIT BUDGET COMMUNE

**20240405** REMBOURSEMENT SINISTRE FRAIS HONORAIRE- PROTECTION JURIDIQUE

**4/ AIDE A LA RENOVATION DES FACADES DANS LE VILLAGE DE SAINT ANTOINE L'ABBAYE**

Suite à l'élaboration du guide des façades Mme le Maire propose de mettre en place une aide financière afin de favoriser la réalisation de projets de rénovation de façades en particulier dans le village. Elle propose d'allouer un budget de 6000 € pour l'année 2024 et de mettre en place un règlement définissant les modalités de mise en œuvre de cette participation financière ainsi que les montants et les conditions d'attribution de celle-ci.

Accepté à l'unanimité avec 1 abstention

**5/ TE38 Remplacement de l'horloge suite à une panne sur le secteur du hameau de Dionay**

Madame le Maire informe le conseil municipal que cela fait plusieurs mois que l'éclairage public sur la commune de Dionay ne fonctionne plus. Le TE38 nous signale que l'horloge en charge de la mise en route de l'éclairage public est hors service et qu'il est nécessaire de la remplacer.

Mme le Maire fait part au conseil municipal du plan de financement et du montant à la charge de la commune d'un montant de 428 € HT

Accepté à l'unanimité

**6/ ADHÉSION AU GROUPEMENT ACHAT ELECTRICITE TE38**

Mme le Maire informe le conseil que le TE38 propose à la commune de St-Antoine l'Abbaye d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

Accepté à l'unanimité

**7/ ONF- Travaux sur route forestière**

Délibération reportée au prochain CM pour manque d'éléments suffisants.

**8/ ONF – Coupe de bois sur les parcelles n°1-2-3-4 situées sur Dionay**

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. GAMIN Louis de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Les parcelles n°1-2-3-4 sont concernées sur Dionay et Mme le Maire propose que la délivrance des bois d'affouages soit faite sur pied.

Accepté à l'unanimité

**9/ ONF – Coupe de bois sur la parcelle n°14 située sur St-Antoine-L'abbaye**

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Louis GAMIN de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier. La parcelle 14 située sur St-Antoine-l'Abbaye est concernée par la coupe de type amélioration et Mme le Maire propose que la délivrance des bois d'affouages soit faite sur pied.

Accepté à l'unanimité

**10/ Subvention complémentaire à l'Association AFR de Chatte dans le cadre du Projet Jeunes 2024**

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'au vu des éléments fournis par l'AFR il y a lieu de verser une subvention supplémentaire de 300 € à l'association dans le cadre du chantier jeunes afin d'atteindre le versement d'une subvention totale de 800 €.

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 29 avril 2024 à 19 heures**

Accepté à l'unanimité

**11/ Pochoirs pour voirie - Facturation en investissement**

Mme le Maire informe les élus que des pochoirs de voiries ont été achetés pour le marquage au sol par et les agents techniques dans le but de faire de la signalétique au sol et éviter des panneaux. Elle rappelle que les fournitures de pochoirs de voirie installés par les agents techniques revêtent bien un caractère de durabilité, et propose aux membres présents que la facture de la société VIRAGE (fabriquant des pochoirs) d'un montant de 585.60 € soit affectée à la section d'investissement.

Accepté à l'unanimité

**12/ Attribution d'une prime exceptionnelle de déneigement de 1 000 € pour l'agent technique d'astreinte hivernale**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que pour faire face aux intempéries de l'hiver, le déneigement quotidien durant toute la période hivernale, mobilise un seul agent du service technique. Ce dernier se voit contraint d'être vigilant et de surveiller la météo au quotidien, ce qui l'oblige à être en alerte quotidiennement pour prévoir les sorties afin de déneiger.

Elle propose ainsi de compenser cette contrainte quotidienne pour l'agent en lui versant à la fin de la période hivernale, soit en mai, une prime de 1 000 € net sur son salaire.

Accepté à l'unanimité

**13/ PERSONNEL COMMUNAL - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE - MANDAT AU CDG38**

Le Maire informe le conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé et prévoyance.

Elle rappelle que pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025, avec les précisions ci-après :

- Le montant minimal de cette participation s'élève aujourd'hui à 7€ brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581),
- Ce montant serait porté à 17,50 € soit 50 % du montant de référence, fixé à 35 euros (dans le projet de décret présenté au CSFPT du 20/12/2023).
- Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité,
- La souscription de cette garantie par l'agent va devenir obligatoire

Ainsi, le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance et propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

**À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée**

Accepté à l'unanimité

**14/ Mise en place d'un règlement d'affichage pour les associations**

Mme le Maire informe le conseil que dans le cadre du Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) une réflexion avec les associations s'est faite dans le but d'adopter un règlement pour l'affichage sur l'ensemble de la commune des banderoles et autres type de communication par les associations lors de leur manifestation diverse.

Ce règlement mettra en évidence les démarches à suivre et les consignes à respecter pour l'ensemble des associations. Une demande d'autorisation pour la pose d'affichage sera à faire auprès de la mairie et devra se conformer au règlement.

Accepté à l'unanimité

**15/ Droit de place sur le marché hebdomadaire**

Mme le Maire rappelle le prix des adhésions au marché de producteurs locaux sous la halle en vigueur depuis le 01/01/2023 et informe le conseil que certaines précisions doivent être apportées à la délibération précédemment prise. Elle propose stipuler que toute personne désirant une fréquence inférieure à une fois par semaine, se verra facturer le tarif annuel d'une présence par semaine. De plus,

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 29 avril 2024 à 19 heures**

au vu des problèmes de renouvellement de dossier et de règlement rencontré par la commune il est impératif de préciser que les exposants n'ayant pas renouvelé leur dossier au 31/01 de chaque année et après avoir fait l'objet d'une relance en février, recevront un titre de paiement du montant de l'emplacement utilisé majoré d'une pénalité de 40 €. A défaut de règlement l'exposant se verra interdit de déballage sur le marché hebdomadaire.

Accepté à l'unanimité

**16/ Tarif location du cabinet médical**

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du 22 février 2024 le conseil municipal a fixé le montant mensuel de loyer du cabinet médical sis place Ferdinand Gilibert à 485 € TTC Hors charges avec une revalorisation du loyer annuel prévu au bail professionnel. Or, en accord avec le médecin et après modification de la clause de revalorisation du loyer il y a lieu de revoir le montant du loyer en conséquence. Mme le Maire propose de fixer le montant du loyer à 500 € TTC Charges non comprises et sans revalorisation pendant 3 années.

Accepté à l'unanimité

**16/ Divers**

- ✓ Voix du Tram : Les exemplaires du mois de mai sont édités et seront à récupérer pour distribution
- ✓ Rappel Cérémonie de commémoration du 8 mai à 10h aux monument aux morts
- ✓ Elections Européennes le dimanche 9 juin 2024 Merci aux élus de s'inscrire sur pour la tenue du bureau de vote
- ✓ Inauguration de l'ouverture du Congrès de l'AFA le jeudi 09 mai 2024 à 18h
- ✓ Inauguration du City stade et de l'aire de jeux pour enfants le 24/05/2024 à 18h
- ✓ Inauguration du Tableau du Bourg le 05/06/2024 à 18h
- ✓ En juin prévoir l'inauguration de la Maison Renevier
- ✓ Pour info :
  - Changement de propriétaire pour le commerce « Mon manège à moi »
  - Ouverture très prochainement (Mi-mai) de la nouvelle épicerie

*Séance levée à 21h10*

**Prochains Conseil Municipal :**  
**Lundi 27 mai 2024 19h00**  
**Lundi 8 juillet 2024 19h00**

Signatures :

Mme le Maire,  
Mme LONGIS Marie-Line

Le secrétaire,  
Mme DIDIER Véronique